



## EXTRAIT DE PÉTITION

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 3 830 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QU'**une étude menée par la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue à l'automne 2018 a révélé que le taux d'arsenic dans les ongles des enfants du quartier Notre-Dame à Rouyn-Noranda était en moyenne 3,7 fois plus élevé que celui des enfants du groupe témoin;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arsenic est toxique et cancérigène et que les risques à la santé augmentent selon la dose et la durée de l'exposition;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques autorise la Fonderie Horne à dépasser jusqu'à 67 fois la norme d'arsenic dans l'air;

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations gouvernementales émises en 2004 pour une réduction des émissions d'arsenic de l'entreprise n'ont pas été suivies;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités de la Fonderie génèrent d'autres contaminants dans l'air et que ceux-ci peuvent avoir des effets sur la santé de la population;

**CONSIDÉRANT** le principe de précaution en matière de santé publique;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale d'agir afin :

- Que le taux d'arsenic dans l'air soit abaissé à la norme québécoise d'ici fin 2020;
- Que les actions nécessaires soient prises pour identifier et éliminer les rejets toxiques de la Fonderie;
- Qu'une étude épidémiologique soit réalisée pour mesurer l'exposition de la population de Rouyn-Noranda aux autres contaminants industriels;
- Qu'un suivi systématique de la santé de la population soit fait pour déceler d'éventuels impacts liés aux émissions de la Fonderie;
- Que tous les intervenants dans ce dossier informent la population de façon transparente.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Émilise Lessard-Therrien**  
**Députée de Rouyn-Noranda--Témiscamingue**

*4 Février 2020*

**Date de signature de l'extrait**